



defaut d'impartialité d'un représentant prud'hommes

Par **gstephfr**, le **25/06/2010** à **12:44**

onjour

je suis passé en audience de jugement au tribunal des prud'hommes et je me suis aperçu que l'avocat de la partie adverse est allé conversé pendant sa pause avec un des membres du conseil, juste après les plaidoiries.

j'estime qu'il y a un défaut d'impartialité et je voudrais le dénoncer.

comment faire car mon avocat n'a pas la moindre intention d'action?

merci

cordialement